

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

MINISTERE DU PETROLE, DE L'ENERGIE
ET DES
ENERGIES RENOUVELABLES



PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'ELECTRICITE EN MILIEU RURAL (PAEMIR)

SERVICES D'INGENIEURS-CONSEILS POUR LE CONTROLE, LA SUPERVISION ET LA SURVEILLANCE DES PRESTATIONS D'ETUDES, DE FOURNITURE, DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN SERVICE DES OUVRAGES D'ELECTRIFICATION RURALE DANS LES DISTRICTS DU WOROBA ET DU ZANZAN

1. La République de Côte d'Ivoire a sollicité un prêt auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du **PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'ELECTRICITE EN MILIEU RURAL (PAEMIR)**, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes qui seront accordées au titre de ce prêt pour financer les **services d'ingénieurs-conseils pour le contrôle, la supervision et la surveillance des prestations d'étude, de fourniture et de travaux de construction des ouvrages d'électrification rurale dans les districts du Woroba et du Zanzan**. Tout décaissement dans le cadre du marché signé sera subordonné à l'approbation du prêt par la Banque.
2. **Le contrôle, la supervision et la surveillance portera sur les études, la fourniture, les travaux de construction et de mise en service des ouvrages d'électrification rurale** dans les régions du BAFING, du BERE, du WORODOUGOU, du BOUNKANI et du GONTOUGO.
La période de mise en œuvre de la mission est prévue pour le 30 janvier 2019.
3. **Côte d'Ivoire Energies (CI-ENERGIES)** invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services visés par le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI). Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (Brochures et documentation de présentation du consultant, références concernant l'exécution d'études similaires en précisant l'année, le coût et le maître d'ouvrage, la durée, le lieu, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. Par ailleurs, les références concernant l'exécution d'études similaires ne précéderont **pas de** cinq (05) années la date d'ouverture des manifestations d'intérêts.
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux dispositions de la politique de passation des marchés des opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement d'octobre 2015 qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous (au point 6) aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : les jours ouvrables du Lundi au Vendredi, de 9h00 à 16h00 (TU).
6. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés sous plis fermés **en quatre (4) exemplaires dont un (1) original** à l'adresse ci-dessous **au plus tard le vendredi 14 septembre 2018 à 17 heures (TU)** et porter clairement la mention suivante : **AMI N°2/ AAA 27-06-2018/PAEMIR/2018 : services d'ingénieurs-conseils pour le contrôle, la supervision et la surveillance des prestations d'étude, de fourniture et de travaux de construction des ouvrages d'électrification rurale dans les districts du Woroba et du Zanzan**.

CI-ENERGIES

Cellule d'Exécution du Projet (CEP)

Tour EECl, Plateau – 13^{ème} Etage Porte 13T20, Tél : 20 20 61 18

Courriel : PASSATIONMARCHE@cinergies.ci: Les envois par voie électronique ne seront pas admis.
